

Agenda 21

Actions et perspectives 2014-2015 pour
le développement durable de la région



iledeFrance
Demain s'invente ici

Conseil régional d'Ile-de-France

Unité Aménagement durable
Direction de l'environnement
Service Agenda 21 et Éco-Région
35, boulevard des Invalides – 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

Ce document a été réalisé sur
du papier 100 % PEFC issu
de forêts gérées durablement.

iledeFrance
Demain s'invente ici

ÉDITORIAL

L’engagement du conseil régional sur les thèmes du développement durable est ancien, avec comme objectif principal de faire de l’Île-de-France la première Éco-Région d’Europe.

Un mot seulement sur le chemin parcouru depuis le lancement de l’Agenda 21 en 2009 : une démarche centrée sur l’exemplarité, le patrimoine et les politiques de la Région, quatre plans d’actions adoptés, une évaluation partagée, et en 2012, la reconnaissance de l’État avec le label « Agenda 21 local France ». Parallèlement, nous nous sommes donné un cap ambitieux : faire de l’Île-de-France un acteur majeur de la transition écologique, et entraîner toute l’administration régionale dans le sillage de la durabilité, dans la cadre d’une démarche de responsabilité sociétale. Le développement durable inspire et guide toutes les politiques dont la Région est à présent chef de file : l’aménagement et les transports, mais aussi le développement économique et l’innovation.

Innovation toujours : l’Agenda 21 « nouvelle formule », nous l’avons voulu recentré sur six thématiques à forte dominante environnementale : alimentation et santé, énergie et climat, éco-construction, biodiversité et eau, déchets, mobilité durable. Resserré sur son cœur de cible et son cœur de métier pour plus de lisibilité. Pour une transversalité, une efficacité accrue, un Agenda 22 et des politiques régionales sur la lutte contre les discriminations ou l’égalité femme/homme viennent compléter l’action de l’Agenda 21 sur les autres finalités du développement durable.

Cette politique de développement durable innovante, nous vous proposons donc de la partager. En partageant nos bonnes pratiques, en mutualisant nos démarches et nos outils, en participant aux conférences et aux forums de l’Agenda 21 régional, en conjuguant nos efforts pour une Île-de-France plus attractive, écologique et solidaire.

SOMMAIRE

L’AGENDA 21 DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- 5** Au cœur de l’ambition régionale pour le développement durable
- 7** Les outils

LES SIX THÉMATIQUES MAJEURES

- 11** Éco-construction
- 14** Alimentation et santé
- 16** Biodiversité et eau
- 18** Les bases de plein air et de loisirs
Une vitrine de la politique de développement durable régionale
- 20** Déchets
- 22** Démarche « Lycées éco-responsables »
Les lycées, un lieu privilégié pour la mise en œuvre de l’Agenda 21 régional
- 24** Climat et énergie
- 26** Mobilité durable

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : Page 3 : Laurent Villeret/Pictoretank; Le Bar Floréal.photographie. Page 9 : Nicolas Leblanc. Page 11 : Région Île-de-France. Page 14 : Ludovic Le Couter/Pictoretank. Pages 17 et 20 : DR. Page 19 : Auer + Weber + Assozierte. Pages 22 et 23 : Fréquence School. Page 24 : Jean-Lionel Dias/Pictoretank. Page 26 : Marie Genei/Pictoretank. Page 27 : CG 78.
INFOGRAPHIES : WeDoData.



Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional d’Île-de-France



Corinne Rufet
Vice-Présidente en charge de l’Environnement, de l’Agriculture et de l’Énergie

L'Agenda 21 de la Région Île-de-France

AU CŒUR DE L'AMBITION RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adopté en 2009, l'Agenda 21 consacre la volonté politique de faire de l'Île-de-France la première Éco-Région d'Europe. Au cœur de la démarche « Région responsable » depuis 2012, l'Agenda 21 contribue à la transition écologique et énergétique régionale et nationale.

Développement durable, les grandes étapes

ÉTAT	RÉGION
1 ^{ère} stratégie nationale de développement durable (SNDD)	2003
Grenelle de l'environnement (2007-2010)	2004 ► Volonté de faire de l'Île-de-France la première Éco-Région d'Europe
Loi Grenelle I	2007
Loi Grenelle II	2009 ► Adoption de l'Agenda 21
Rapport de développement durable obligatoire pour les collectivités de + 50 000 habitants	2010
1 ^{ère} conférence environnementale	2011
Débat national sur la transition énergétique	2012 ► Labellisation de l'Agenda 21 régional par le Ministère
2 ^{ème} conférence environnementale	2013 ► Engagement de la démarche « Région responsable »
	► Évaluation AFNOR au niveau « confirmé » de la norme ISO 26000
	► Adoption du nouveau Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

3 grands objectifs

- Accorder le fonctionnement quotidien de l'institution régionale avec les principes du développement durable en visant l'exemplarité.
- Intégrer des objectifs de l'Éco-Région à la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques régionales.
- Renouveler la gouvernance régionale à partir du développement durable.

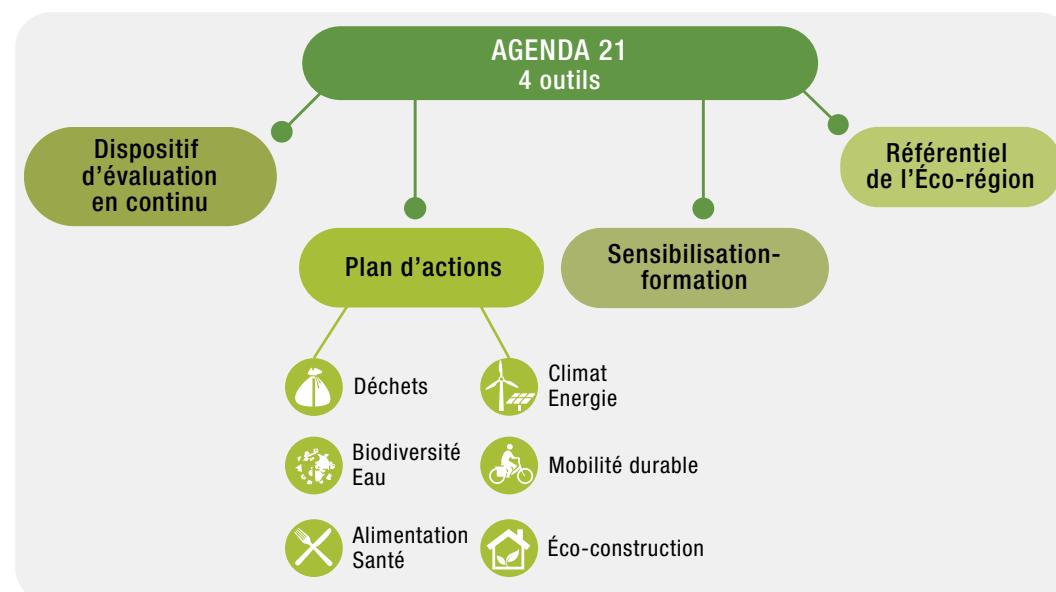
Plus de
150 personnes
mobilisées !

Une organisation transversale

Le service Agenda 21 et Éco-Région, rattaché à l'Unité aménagement et développement (UAD), pilote l'Agenda 21 en lien avec les référents, coordinateurs et ambassadeurs de la démarche dans chaque unité, et la quarantaine de porteurs d'actions.

L'agenda 21 aujourd'hui

CADRE NATIONAL	LES 10 OBJECTIFS DE L'ÉCO-RÉGION
Lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter au changement climatique
Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la biodiversité et réduire les atteintes aux écosystèmes
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir un développement solidaire • Promouvoir un aménagement durable du territoire, économie en énergie, ressources naturelles et espaces
Épanouissement de tous les êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie des Franciliens et Franciliennes • Réduire les pollutions, nuisances et risques en privilégiant la prévention
Dynamique de développement responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un cadre favorable à un développement éco-responsable • Favoriser les modes de développement créateurs d'emploi local, économies en énergie et ressources naturelles, les éco-activités
Éléments de démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Aller vers plus de concertation et favoriser la gestion de proximité, s'appuyer sur un dispositif d'évaluation et d'amélioration continue • Promouvoir les échanges sur les pratiques de l'Éco-Région (y compris à l'international)



De nouveaux horizons

Au départ surtout orienté vers des actions internes et d'exemplarité, l'Agenda 21 s'est peu à peu ouvert à différents partenaires : organismes associés régionaux, collectivités, associations... Il s'inscrit désormais dans la dynamique régionale de développement durable et de responsabilité sociétale.

LES OUTILS DE L'AGENDA 21

L'Agenda 21 s'articule autour de quatre outils :

1. le référentiel Éco-Région,
2. le plan d'actions,
3. le programme de sensibilisation/formation,
4. le dispositif de suivi/évaluation en continu.



Référentiel Éco-Région :
le bon réflexe pour concevoir un projet et l'évaluer au regard du développement durable

1 Le Référentiel Éco-Région

Son but ? Favoriser l'intégration des objectifs de développement durable aux politiques cadres et aux pratiques de la Région. **C'est un outil mobilisable en amont et en aval des projets**, aussi bien pour la définition de nouvelles stratégies ou lignes d'actions que dans la rénovation des dispositifs régionaux. Il s'applique d'abord aux politiques pilotes, et offre une grille de lecture développement durable des politiques régionales à tous les partenaires. Pour chacune des grandes orientations de l'Éco-Région, des questionnements permettent de vérifier la durabilité des politiques et actions menées par la Région. Un vade-mecum thématique les complète, indiquant les documents références régionales sur le sujet concerné.

2 Le plan d'actions de l'Agenda 21

Son but ? Décliner les thématiques de l'Agenda 21 en actions concrètes, et faciliter leur mise en œuvre.

Les plans d'actions annuels 2010, 2011 et 2012 étaient construits autour de 8 chantiers : éco-construction, biodiversité, mobilité et accessibilité des bâtiments régionaux, cohésion sociale, commande publique, plan carbone, sensibilisation/formation, pilotage et évaluation de la démarche.

Le développement durable s'intégrant désormais à l'ensemble des politiques régionales dans le cadre de la démarche « Région Responsable », certains aspects sont développés dans d'autres démarches dédiées. Ainsi, l'Agenda 22 rassemble les actions menées sur l'accessibilité et la prise en compte du handicap.

Un Agenda 21 « nouvelle version » pour la période 2014-2015 a été adopté en janvier 2014 dans un esprit d'amélioration continue. Son plan d'actions en 6 thématiques à dominante environnementale, propose pour chacune des objectifs à l'horizon 2015.



3 Un programme de sensibilisation/formation

Son but? Faire vivre la démarche d'Agenda 21 et développer les liens avec les partenaires dans un objectif de partage et de mutualisation des bonnes pratiques et des expériences.

EN CHIFFRES

12
conférences
et forums

de 2010 à 2013.

645
participants au total

dont agents et élu(e)s régionaux, organismes associés, conseil économique social et environnemental régional d'Île-de-France – CESER, bases de plein air et de loisirs et parcs naturels régionaux, collectivités locales, en Agenda 21, partenaires thématiques spécialisés.

PARMI LES THÉMATIQUES ABORDÉES

dynamique du changement
biodiversité indicateurs du développement durable
lutte contre les discriminations
évaluation
recherche et développement
durable économie sociale et solidaire
innovation et développement durable

ZOOM

L'Agenda 21 régional a été labellisé « Agenda 21 Local France » lors du 6^e appel à reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 », en 2012.

Conférence Agenda 21
Île-de-France : recherche et développement durable
(28 mai 2013)

4 Le dispositif de suivi/évaluation en continu

L'amélioration continue est au cœur de notre démarche de développement durable. Symbole de cette priorité, l'Agenda 21 régional a dès le départ fait l'objet d'un suivi par un expert en évaluation. Lors de la 3^e année de mise en œuvre, un cabinet extérieur a mené une évaluation participative sur :

- la mise en œuvre des actions,
- le fonctionnement des groupes et réseaux d'acteurs,
- la diffusion de la démarche,
- l'adoption des outils par les partenaires de la Région.

Les conclusions, ainsi que celles du jury de l'appel à reconnaissance ministériel ont pu être prises en compte pour le plan d'actions 2014-2015. Il s'agit en particulier d'améliorer la lisibilité de l'Agenda 21 par :

- l'affirmation d'une stratégie à moyen terme,
- des objectifs plus opérationnels et un renforcement du travail sur les indicateurs,
- des liens renforcés avec les autres politiques et démarches transversales,
- un travail partenarial amplifié.



LES TEMPS FORTS DE L'AGENDA 21

JANVIER 2008
Lancement
de la démarche

NOVEMBRE 2009
Adoption
de l'Agenda 21
et du plan
d'actions 2010

NOVEMBRE 2010
Plan d'actions
2011

NOVEMBRE 2011
Plan d'actions
2012-2013

FÉVRIER 2012
Labellisation
Agenda 21
local France

NOVEMBRE 2012
Rapport
d'évaluation
de l'Agenda 21

JUILLET 2013
Certification
ISO 26 000

JANVIER 2014
Plan d'actions
2014-2015

Panorama des actions en six thématiques

Information exhaustive dans le rapport CP 14-156

« Arrêtons de parler. Agissons. »

Manifeste du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France lors des Assises nationales du développement durable 2013



ÉCO-CONSTRUCTION

L'action en matière d'éco-construction participe directement de la vision régionale portée par le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF).

Ci-dessus, le site du lycée Pauline-Rolland à Chevilly-Larue a été aménagé en suivant les orientations du référentiel ACD, notamment, la valorisation des eaux pluviales sur la parcelle et le recours aux énergies renouvelables locales, géothermie et photovoltaïque.

Celui-ci entérine l'amplification des objectifs de construction et le rééquilibrage territorial des logements, équipements et infrastructures de développement. Il acte aussi la prise en compte de nouveaux enjeux environnementaux dans les modes de construction : résistance aux aléas climatiques, respect des écosystèmes locaux, recours aux matériaux locaux et naturels, bénéfice pour l'emploi et l'insertion des populations locales, etc.

L'Agenda 21 en actions

Le référentiel Aménagement Construction Durable (ACD)

Réalisé en 2011, il a pour but d'accompagner les acteurs dans l'amélioration de leurs projets de construction et d'aménagement durable en diffusant à tous, les exigences régionales dans ce domaine. Il s'appuie sur l'Éco-Région et son référentiel, le Plan Climat régional, le SDRIF et les lois Grenelle.

Il propose, pour chaque orientation, des objectifs de performance sur les moyens ou les résultats, assortis de recommandations et d'obligations, de modalités d'application, des outils et indicateurs nécessaires au suivi et au contrôle, de ressources documentaires. Il favorise ainsi la cohérence des projets financés ou menés directement par la Région avec ses objectifs de développement durable.

► [Retrouvez ce référentiel dans la médiathèque du site www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Un référentiel en 5 axes et 25 orientations

GESTION DURABLE DU PROJET À TOUTES LES ÉCHELLES	Accompagner le projet tout au long de son développement, de l'amont à l'aval, par une démarche de gouvernance et de management opérante GED 1 – Gestion du projet, suivi et évaluation GED 2 – Gestion du temps GED 3 – Gestion de l'usage GED 4 – Cohérence en interne
UN PROJET DANS SES TERRITOIRES ET DANS SON SITE	Permettre au projet : <ul style="list-style-type: none">de participer, contribuer et rendre effectives les politiques de développement durable émanant de la Région, de l'intercommunalité, de la collectivité d'accueilde s'inscrire physiquement et culturellement dans ses territoires TER 5 – Un projet cohérent dans ses territoires TER 6 – Biodiversité : maintien et restauration des écosystèmes et de leurs fonctions TER 7 – Gestion de l'eau en lien avec le bassin hydrographique TER 8 – Adaptation de la ville aux chaleurs urbaines (ilot de chaleur urbain) TER 9 – Intégration des déplacements au cœur du projet TER 10 – Prise en compte des risques naturels et technologiques et des nuisances
UN PROJET SOLIDAIRE	Favoriser un projet communautaire, ouvert à une économie solidaire, qui accueille toutes les populations et lutte contre toutes les formes de ségrégations SOL 11 – Mixité fonctionnelle et socio-économique SOL 12 – Participation du projet à la qualité de la vie locale SOL 13 – Accessibilité tout handicap SOL 14 – Économie sociale et solidaire SOL 15 – Accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
UN PROJET ÉCONOME EN RESSOURCES	Tout au long de la conception et de la vie du projet, contribuer à la préservation de notre planète, maîtriser notre consommation d'espace et de ressources non renouvelables ECO 16 – Économie en énergie ECO 17 – Économie en eau ECO 18 – Prévention et gestion des déchets ECO 19 – Limitation de la consommation d'espace ECO 20 – Économie en ressources naturelles ECO 21 – Réflexion globale « bas carbone » de la construction à l'exploitation
UN PROJET CONFORT ET SANTÉ	Place l'homme au cœur du projet CES 22 – Confort d'usage des espaces intérieurs CES 23 – Confort et qualité des espaces extérieurs CES 24 – Qualité de l'air, de l'eau et des espaces CES 25 – Limitation des nuisances de chantier et conditions de travail

Le champ d'application du référentiel

	Types de projets de construction concernés	Projets d'aménagement
RÉGION MOA ET/OU EXPLOITANT	Lycées, bâtiments universitaires, bases de plein air et de loisirs, bâtiments administratifs	Parcs paysagers, bases de plein air et de loisirs, aménagements des espaces naturels et forestiers
RÉGION FINANCIER	Logements sociaux et étudiants, crèches, établissements pour personnes âgées ou handicapées, équipements publics, scolaires et universitaires, culturels, touristiques et sportifs, gares, déchetteries, stations d'épuration, infrastructures d'énergies renouvelables et projets de réhabilitation durable...	Aménagements urbains, infrastructures routières et de circulations douces, berges et zones humides, opérations financées en coopération décentralisée...

ZOOM

Une construction transversale
Pas moins de 6 unités et 16 services ont participé à son élaboration, sur la base d'un copilotage par l'unité aménagement durable et l'unité lycées. Et cela a favorisé la synergie interne avec tous ceux qui construisent au sein de la Région!

L'Agenda 21 en actions

Des déclinaisons du référentiel ACD pour une mise en œuvre optimisée

Pour simplifier son appropriation et en faciliter l'usage par les responsables des différents types d'équipements, des déclinaisons ont été élaborées en 2012 et 2013 pour les bases de plein air et de loisirs (BPAL), centres de formation des apprentis (CFA), établissements d'enseignement supérieur... Ces guides spécialisés sélectionnent les éléments les plus adaptés à chaque type de site.



Expérimentation du référentiel ACD avec des collectivités territoriales

Début 2014, plusieurs collectivités sont déjà intéressées pour travailler avec la Région à l'adaptation et l'application du référentiel ACD à l'un de leurs projets, dans le cadre de cette action inscrite au nouveau plan d'actions 2014-2015.

Objectifs et perspectives

- Généraliser à compter de 2014 l'application des exigences régionales dans le domaine de l'aménagement construction durable pour les opérations de construction / rénovation lourdes (hors maintenance).
- Capitaliser le retour d'expérience de l'application des référentiels et valoriser les bonnes pratiques.

DICO [Mutualisation]

C'est le partage, par les Unités, les Services et les gestionnaires, de moyens, d'outils et/ou d'expériences permettant d'en optimiser le rendement et le bénéfice collectif. Un mot-clé de la démarche ACD.



ALIMENTATION ET SANTÉ

La politique régionale en matière d'alimentation-santé s'est structurée notamment autour du développement du bio, avec une action relayée auprès des lycéens par l'intermédiaire du Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France (GAB). L'enjeu : la santé via une alimentation de qualité, mais aussi la préservation des milieux par le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

ZOOM

La Région soutient la recherche sur les questions d'alimentation et de santé.

Depuis 2005, la Région a élaboré un dispositif de soutien à la recherche, qui fédère des réseaux de laboratoires franciliens travaillant sur des domaines labellisés par la Région. L'un d'eux, en partie consacré à l'« évolution des systèmes de production, des organisations et des produits pour développer durabilité et compétitivité du secteur de l'alimentation », vient nourrir la réflexion et les politiques de la Région dans le cadre de l'Agenda 21. Pour en savoir plus : www.dim-astrea.fr

EN CHIFFRES



60 % des produits bio locaux et 40 % des produits bio sont pris en charge par la Région Île-de-France



13 % des terres agricoles de la Région sont allouées à l'agriculture biologique (2011)



36 lycées mobilisés pour introduire les produits bio durant l'année scolaire 2012-2013, et 47 lycées pour 2013-2014



7 % C'est la part de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France (données 2005, Airparif)

L'Agenda 21 en actions

« Produits et repas bio dans les lycées », une aide régionale pour développer le bio

La Région a développé une action spécifique pour faciliter l'introduction des produits bio dans les restaurants scolaires, avec :

- **un partenariat avec le Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France** pour faciliter le lien entre l'offre francilienne et l'approvisionnement des lycées, et pour sensibiliser les communautés scolaires,
- **une aide financière aux lycées**, afin de prendre en charge une partie du surcoût lié à l'introduction des denrées.

Soutien à l'agriculture biologique dans les propriétés de la Région

Pour le compte de la Région, l'Agence des espaces verts s'est engagée à privilégier l'implantation de professionnels souhaitant mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : installation en agriculture biologique et conversion. **Partenaires** : la Safer, les chambres d'agriculture, le réseau des Amap, les associations Terre de Liens et les Champs des Possibles.

Objectifs et perspectives

- Développer l'introduction des produits bio, les circuits courts et l'alimentation de qualité dans la restauration.
- Soutenir le développement de l'agriculture et de la filière biologiques en Île-de-France.

QUELQUES TEMPS FORTS DE LA THÉMATIQUE ALIMENTATION ET SANTÉ

NOVEMBRE 2008

Dispositif cadre « Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires franciliens »

SEPTEMBRE 2012

Accompagner la structuration des filières agricoles franciliennes : répondre au besoin d'outils de première transformation

SEPTEMBRE 2012

Politique régionale de santé

NOVEMBRE 2013

Alimentation : du champ à l'assiette des Franciliens



BIODIVERSITÉ ET EAU

La Région est responsable de plusieurs réserves et parcs naturels, ainsi que des bases de plein air et de loisirs et des lycées, lieux majeurs pour la sensibilisation du grand public et des jeunes. Les enjeux de la politique régionale en ces domaines : la protection des écosystèmes et de la trame verte et bleue comme des espèces végétales et animales sensibles, la préservation de la ressource en eau et de sa qualité pour l'agriculture et la santé humaine.

ZOOM

Le Label PEFC pour les forêts régionales gérées par l'Agence des Espaces Verts

En 2009, l'AEV a obtenu le label PEFC pour près de 90 % des espaces qu'elle gère : une garantie pour l'usager de pénétrer dans des espaces aménagés et entretenus dans le respect de l'environnement et des générations futures. Et depuis 2011, dix forêts régionales détiennent la certification EVE (Espace végétal écologique) décernée par le groupement Écocert (...). Ce label se fonde sur plusieurs principes de gestion : absence totale de produits chimiques, économie de l'eau, actions en faveur de la biodiversité (source AEV).

EN CHIFFRES

6 stations d'épuration

reconnues éco-stations
d'épuration (Éco-step)
sur les 10 testées
en Île-de-France.

Près de 1000 ha classés

en Réserve naturelle
régionale (RNR), répartis
sur 11 sites.

L'Agenda 21 en actions

Objectif « zéro phyto » dans les lycées pilotes « éco-responsables »

Dans le cadre des volets « Gestion de l'eau » et « Biodiversité » des lycées Éco-responsables, des sessions spécifiques sont organisées avec les agents de ces établissements pour promouvoir l'entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires. En lien avec Natureparif et les services de la Région, les lycées éco-responsables protègent leurs zones humides et leurs mares, développent des potagers et des prairies fleuries, aménagent des abris à insectes, des ruches et des parcours santé-biodiversité.

Diagnostic pour une gestion écologique des berges dans les bases de plein air et de loisirs

Plusieurs bases de plein air et de loisirs sont situées le long de la Seine, de la Marne ou de l'Oise. En lien avec l'aménagement des chemins de halage, le plan 2014-2015 y engage des opérations de restauration écologique des berges avec l'Agence de l'eau.

Gestion responsable de l'eau dans deux bassins versants tests

Cette action vise à s'assurer de la conformité des branchements des réseaux d'eau pluviale et assainissement, pour les emprises gérées par la Région dans des bassins versants test. Le premier objectif est d'engager des diagnostics, par convention avec les syndicats de gestion de l'eau et de l'assainissement pour ces secteurs.

Objectifs et perspectives

- Mise en place d'une gestion différenciée et du « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces extérieurs des propriétés régionales.
- Mise en place les préconisations de gestion et/ou de travaux prévus par les diagnostics « Biodiversité » pour l'ensemble des bases de plein air et de loisir.

QUELQUES TEMPS FORTS DE LA THÉMATIQUE BIODIVERSITÉ ET EAU

NOVEMBRE 2009

Adoption du SDAGE 2010-2015

JUIN 2012

Adoption de la nouvelle politique régionale de l'eau 2013-2018

SEPTEMBRE 2013

Mise en place de la charte régionale de la biodiversité par Natureparif

SEPTEMBRE 2013

Schéma régional de cohérence écologique

LES BASES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Une vitrine de la politique de développement durable régionale



1 ÉNERGIE

Diagnostic de performance énergétique du patrimoine bâti des bases de loisirs, décliné en plan d'action et travaux à partir de 2012 : isolation de bâtiments, eau chaude solaire, pompe à chaleur.

2 DÉCHETS

Diagnostic « prévention et gestion des déchets », et mise en place d'actions : financement de camions-bennes, poubelles de tri et de plateformes de tri sélectif, journées thématiques

pour généraliser les bonnes pratiques et optimiser la gestion des déchets.

3 HANDICAP

Depuis 2007, mise en accessibilité des bases de plein air et de loisirs : système « audio plage » et fauteuil « Tiralo » pour la baignade, aires de jeux spécifiques... « *L'accueil des personnes handicapées, cela change le regard des autres et fait tomber bien des idées reçues* », Dominique Gillot, présidente

du Syndicat de gestion d'une base de plein air et de loisirs.

4 SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Actions de découverte du monde des abeilles auprès du public « Jeunes » notamment, animations en direction des scolaires, Fête de la nature, participation aux actions de Natureparif, Écolo Camp permettant de combiner vacances et nature.

5 MOBILITÉ DURABLE

Jalonnement de pistes cyclables à partir de 2014, après diagnostic en 2012 et 2013. Aménagement de voies internes aux bases de loisirs pour assurer la continuité des liaisons piétonnes et cyclables. Remplacement des flottes de véhicules au profit de véhicules moins polluants.

6 BIODIVERSITÉ

Diagnostic écologique complet des bases de plein air et de loisirs et actions : restauration de mares, création d'îlots à sternes, projet de création de Réserve naturelle régionale (RNR), acquisition de matériel nécessaire à la mise en place d'une gestion différenciée créée des espaces, conventions d'objectifs Natura 2000, la signature de nouvelles chartes régionales de la biodiversité révisée. 36 ruches installées dans les bases de loisirs.

7 GESTION DE L'EAU

Identification des sources potentielles de pollution, mise en place de plans d'actions et de mesures de gestion.





DÉCHETS

Parce qu'elle touche directement à notre empreinte écologique, la gestion optimisée des déchets – réduction à la source, tri et collecte, valorisation et recyclage – est l'un des fondamentaux de toute politique de développement durable. La région-capitale concentrant plus de 11 millions d'habitants, ne pouvait qu'en faire l'une de ses priorités. En interne comme dans les établissements gérés par elles, bases de plein air et de loisirs et lycées notamment.

ZOOM

La politique papier

Deux actions majeures lancées en 2011-2012 par l'administration régionale :

- la réduction du nombre d'exemplaires de rapports distribués aux élus,
- l'activation du mode recto-verso automatique des photocopieurs.

Premiers résultats : l'Île-de-France a été classée deuxième par l'étude PAP50 Public 2012, pour la qualité de sa politique responsable en matière de consommation de papier.

EN CHIFFRES

40 agents régionaux ont adopté un lombricomposteur à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets 2013.

1300 écocups ont été distribués aux agents pour réduire l'utilisation de gobelets jetables dans les distributeurs de boissons.



L'Agenda 21 en actions

Prévention et gestion des déchets dans les sites administratifs

Déjà engagée dans le tri du papier depuis 2008, la Région a accentué son effort dans son premier programme d'action exemplarité 2010. Suite à un diagnostic, un plan d'action concernant l'ensemble des consommables a été mis en place : avec 13 fiches-actions dotées d'objectifs chiffrés, d'un mode opératoire et d'indicateurs de suivi.

Les thématiques d'actions

Tri du papier, gobelets réutilisables, dématérialisation, recto verso automatiques, lampes fluos, don et reprise des D3E, fiches d'information, piles, cartouches, don et réemploi de mobilier...

Objectifs et perspectives

- Réduire la consommation de papier des sites régionaux.
- Favoriser le réemploi, la réutilisation, la valorisation et le recyclage des équipements des lycées.
- Engager un total de 35 lycées sur la thématique « déchet » dans la démarche lycées éco-responsables, dont au moins 18 sur des actions de compostage et 23 sur le gaspillage alimentaire.

DICO [Vers une économie circulaire]

Un modèle inspiré du fonctionnement des écosystèmes dans lequel il ne s'agirait plus seulement de limiter ses impacts mais de créer de la valeur positive à tous les plans.

Par l'optimisation des flux de matière et d'énergie, l'éco-conception des produits, la réparation, le réemploi, le recyclage, la mutualisation et le prêt, une production relocalisée créatrice d'emploi...

QUELQUES TEMPS FORTS DE LA THÉMATIQUE DÉCHETS

NOVEMBRE 2009

Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) et Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA)

JUILLET 2010

Grenelle 2

JUIN 2011

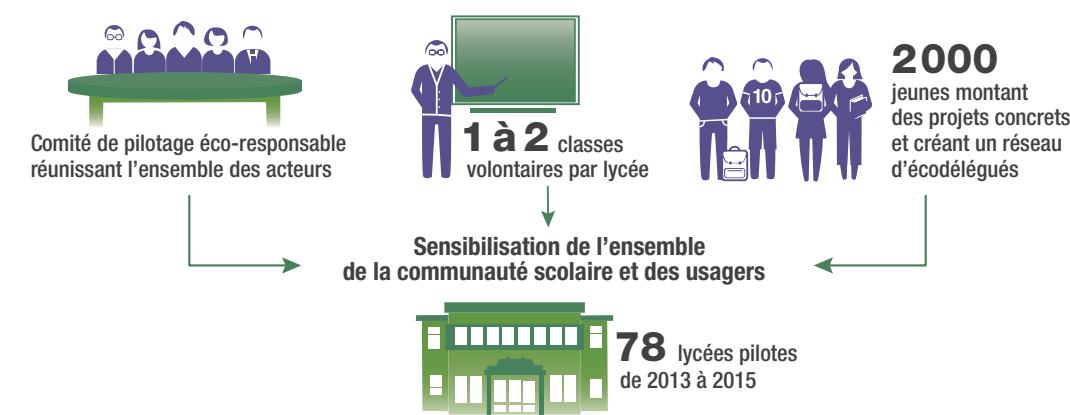
Plan régional de Réduction des déchets en Île de France

AVRIL 2013

Plan régional de lutte contre le gaspillage alimentaire

DÉMARCHE « LYCÉES ÉCO-RESPONSABLES »

Les lycées, un lieu privilégié pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional



1



2



3

1

ALIMENTATION-SANTÉ

- Jardin potager pédagogique, développement de l'alimentation biologique dans les cantines, sensibilisation des lycéens aux divers enjeux de l'alimentation : équilibre nutritionnel, bio, local.
- Calendrier des menus de saison : concours de recettes, échanges entre chefs cuisine.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

- Diagnostic sur le type, la quantité et les flux d'élimination.

- Plan d'actions pour limiter les volumes, améliorer le tri sélectif et la valorisation locale.

- Mise en place de compostages des biodéchets (espaces verts et/ou alimentaires).
- Sensibilisation au « gaspillage alimentaire ».

2

BIODIVERSITÉ

- Développement de l'entretien des espaces extérieurs sans phytosanitaires.
- Jardin pédagogique, maison des insectes, nichoirs à oiseaux, création de mares, parcours santé-biodiversité.

- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces extérieurs et développement de l'entretien des espaces extérieurs sans phytosanitaires.

GESTION DE L'EAU

- Mise en place de produits de nettoyage écologiques et respectant la santé des agents.
- Suivi et optimisation des consommations d'eau : comptages, récupération d'eau de pluie et appareils hydro économies.

3

ÉNERGIE-CLIMAT

- Sensibilisation des communautés scolaires à leurs usages spécifiques de l'électricité, notamment pour l'éclairage et les équipements.
- Évolution vers une gestion économe du parc informatique : première étape de sensibilisation des OPTIC aux enjeux énergétiques.
- Information sur le volet « sensibilisation » du marché régional d'exploitation chauffage.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

- Communication interne et externe sur les projets via des reportages faits par les jeunes.
- Opérations de sensibilisation menées par les écodélégués destinées à tous les usagers du lycée (environ 1000 jeunes par lycée).
- Échange d'expériences organisé chaque année par la Région, pour tous les lycées participants.

ZOOM

Et dans les centres de formation des apprentis ?
S'inspirant des lycées, les CFA se sont engagés dans la démarche « EVOA » (évolution et optimisation de l'apprentissage) : 20 CFA se sont ainsi engagés dans la première phase d'expérimentation.



CLIMAT ET ÉNERGIE

Sur ce thème, la Région s'attache à traduire les grands objectifs nationaux et régionaux dans des actions concrètes, dans les domaines qui la concernent : lycées, administration, commande publique... En transversalité avec l'éco-construction et les mobilités durables, le bilan carbone est au centre de cette thématique, et la Région s'est donc engagée dans le cadre de son Agenda 21 pour une meilleure gestion des consommations d'énergie, ainsi qu'à une évaluation carbone des achats.

DICO [Transition énergétique et écologique]

C'est ce qu'exige la montée des périls environnementaux. Économie et diversification des sources d'énergie, préservation et reconquête de la biodiversité, adaptation de la fiscalité aux enjeux écologiques. C'est un volet à part entière du Contrat de plan État/Région (CPER).

QUELQUES TEMPS FORTS DE LA THÉMATIQUE CLIMAT ET ÉNERGIE

JUIN 2010
Premier bilan carbone régional

JUILLET 2010
Grenelle 2

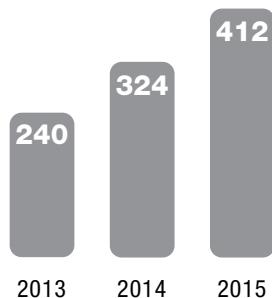
JUIN 2011
Plan régional pour le climat (PRC)

NOVEMBRE 2012
Schéma régional pour le Climat, l'air et l'énergie (SRCAE)

NOVEMBRE 2012
Politique régionale
Énergie-Climat en route vers la transition énergétique

EN CHIFFRES

Sur les 471 lycées d'Île-de-France, tous seront à terme concernés par cette action, avec la progression suivante :



ZOOM

Un regard sur le monde
La Région s'engage dans la compensation des émissions de GES via le financement d'actions dans les pays du sud, comme en Équateur, où une convention doit être établie avec les Indiens de Sarayaku.

L'Agenda 21 en actions

Internalisation des contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation des lycées

Pour améliorer la gestion de l'énergie au sein des lycées, les contrats de fourniture d'énergie et d'exploitation seront désormais souscrits directement par la Région. La mise en œuvre concerne d'ores et déjà tous les lycées alimentés au gaz, et s'étendra progressivement aux autres modes de chauffage (réseaux de chaleur dont géothermie, biomasse, etc.)

Un support à l'évaluation carbone des achats

Face à la préoccupation de réduire les émissions de GES indirectes, via la commande publique, les agents sont souvent démunis... Un outil d'aide à la décision devrait voir le jour en 2014, pour fournir des outils et un appui technique en ligne. De sorte que les achats éco-responsables se multiplieront, au-delà de ce qui se fait déjà en matière de construction de bâtiment, d'achats de véhicules ou de services énergétiques.

Objectifs et perspectives

- Abaisser de 20 % les consommations d'énergie en internalisation des contrats énergie et exploitation des lycées (gaz), hors intervention sur le bâti menée dans le cadre de la gestion patrimoniale.
- Réduire de 5 % les consommations électriques sur les sites régionaux par des comportements plus sobres.



MOBILITÉ DURABLE

Le recours à des modes de déplacement alternatifs à la voiture est à la fois une question de santé (activité physique et environnement sain), de bien-être (qualité du cadre de vie), de préservation de l'environnement (réduction des GES et amélioration de la qualité de l'air). La Région se veut exemplaire en développant une action spécifique aux bases de plein air et de loisirs, et en visant l'élaboration d'un plan de déplacement d'administration dans la période 2014-2015.

ZOOM

Vers un guide de la mobilité durable

Sur la base des expériences très positives des référentiels Eco-Région et guide ACD, la Région souhaite désormais réaliser un guide de la mobilité durable afin d'outiller ses chargés de mission pour conditionner l'attribution de subventions d'investissements à la qualité environnementale des projets d'infrastructures et de dispositifs d'accompagnement et d'animation pour une mobilité durable.

EN CHIFFRES

3438 km de pistes cyclables

et 102 km en projet (données 2013). La Région publie chaque année une carte des pistes cyclables.



Ci-dessus, Véloroute voie verte Paris-Londres, Yvelines (78).

L'Agenda 21 en actions

Jalonnement cyclable et piétonnier des bases de plein air et de loisirs régionales

Sur la base d'un état des lieux, d'une étude, puis d'une concertation entre 2011 et 2012 dans les 11 bases de plein air et de loisirs desservies par les transports en commun, un dispositif complet de jalonnement piéton et cycliste a été proposé. Le premier jalonnement est prévu pour 2014 pour la base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine (78).

À venir : élaboration d'un plan de déplacement d'administration (PDA) à l'horizon 2015

Un bilan carbone « Patrimoine et Service » a été réalisé, préconisant de développer :

- les transports alternatifs à la voiture pour les trajets domicile/travail et professionnels,
- le covoiturage et l'auto-partage,
- le rapprochement domicile/travail.

Objectifs et perspectives

- Développer le report des modes de transport motorisés individuels vers des modes non polluants que sont la marche, le vélo et les transports en commun.
- Création d'un guide pour la mobilité durable.

QUELQUES TEMPS FORTS DE LA THÉMATIQUE MOBILITÉ

JUIN 2011

Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Île-de-France

FÉVRIER 2012

Plan de déplacements urbains d'IDF (PDUIF)

FÉVRIER 2012

Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable

NOVEMBRE 2012

Schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie (SRCAE)

MARS 2013

Plan de protection de l'atmosphère régional (PPA)